

Direction Générale des Services

Ref: CA2021/39

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE DON

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 juillet 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3, R.719-90,

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relatif au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération CA2020/35 du 12 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président d'université, à l'effet, notamment de conférer à ce dernier le pouvoir « d'accepter (...) les dons (...) dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (articles L.1121-2 et L1121-3) lorsqu'ils ne sont pas grevés de charge, de conditions ou d'affectation immobilière dans la limite de 10 000 € »,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article 1:

Sont approuvés par le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne :

- le don à l'université d'un montant de trente mille euros (30 000€) tel que prévu dans le cadre de la convention de mécénat n°2021-07-05 jointe à la présente délibération ;
- la convention de mécénat précitée.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 juillet 2021.

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	1
Votants	25
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Le Président,

onel LARRÉ

RESIDENCE

Publié le :

2 0 JUIL 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

1 9 1111 2021